



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2022/035

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Le 7 juillet 2022 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

**Membres présents :**

M. ANDRE - MME BAUDIN - MME BRATIGNY - M. BUATOIS - M. CADEVILLE -- MME CARTIER - M. CHEVRIER - M. CURTIT - M. DEROIN - M. DEVAUX - M. FERRARI - MME GAUTHIER - M. GIRARDOT - M. GUERDER - M. MANDRAY - M. PENNEQUIN - M. QUIVOGNE - M. RICHARD - M. TOURNIER

**Membres excusés :** (ayant donné pouvoir)

M. ALBIZATI - MME BAEKE - M. BEZEUX - M. BOUDET - M. CELLARD DU SORDET - M. CHOPLAIN - M. DENIS - M. DONATONI - M. HAMOUDI - MME LECOMTE - M. LEJEUNE - MME MICHEL - M. PETAMENT - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - MME PISTOIA - M. SIFFERLIN - MME THUEL - MME WAGNER

**Membres excusés :**

M. ARNAUD - MME BRUNAUD - MME CLERC - M. DESARMENIEN - M. FICHERE - M. GARNERONE - M. GAUTHERON - MME HUE - M. PARIZON - MME PUIG - MME RAMISSE - M. ROCARD - M. ROUBALLAY - MME TENERAND - M. THIEBAUD - MME TOITOT-MICHELIN - M. ZOBERI

**Convention cadre de partenariat CCIR / Pôle Emploi Bourgogne Franche-Comté**

Pôle Emploi Bourgogne Franche-Comté est constitué de 5 directions territoriales, 45 agences et près de 2 000 agents tournés vers l'atteinte de deux objectifs : accélérer le retour ou l'accès à l'emploi et améliorer significativement la satisfaction des entreprises et des demandeurs d'emploi de la région Bourgogne Franche-Comté.

Considérant l'objectif et le contenu de la convention de partenariat :

- Améliorer les réponses proposées aux besoins de recrutement des entreprises, favoriser le retour à l'emploi salarié et la création-reprise d'entreprise.
- Collaboration organisée autour de trois axes déclinés comme suit :
  - Développer une stratégie régionale, territoriale et locale de développement de l'initiative entrepreneuriale et faciliter la reprise d'entreprise.
  - Répondre efficacement aux besoins des entreprises qui recrutent, avec une attention particulière à l'alternance.
  - Favoriser l'appui au territoire et faciliter le développement économique par une coopération renforcée.

Considérant que dans le cadre de leurs missions respectives, Pôle Emploi et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bourgogne Franche-Comté décident de conjuguer leurs offres de services pour une meilleure complémentarité et optimisation de leurs interventions et s'engagent à garantir le déploiement opérationnel de la convention sur l'ensemble du territoire régional.

Considérant l'avis favorable du Bureau du 23 juin 2022.

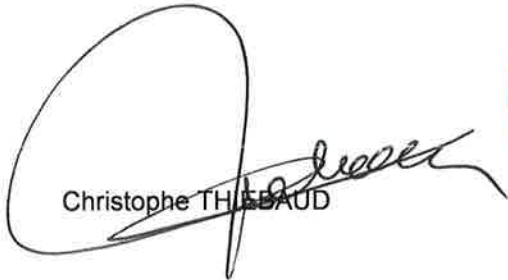
L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 7 juillet 2022, autorise le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à signer la convention de partenariat CCIR / Réseau Pôle Emploi Bourgogne Franche-Comté (en pièce jointe).

**L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 7 juillet 2022, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Nombre de votants : 38  
Vote pour : 38  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

Dijon, le 7 juillet 2022  
Certifié conforme

Le Secrétaire

  
Christophe THIEBAUD



Le Président



Thierry BUATOIS